

A. D. 876. — Privilège de Jean VIII. Ancienne écriture curiale.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 884o.

Fragment d'un Privilège pontifical sur papyrus. Ce papyrus est aujourd'hui en huit morceaux. Entier il mesure 3,20 m de long sur 0,55 m de large. Regeste : Jean VIII confirme les privilèges et possessions accordés par l'Empereur Charles-le-Chauve au monastère de SS. Marie et Philibert de Tournus (Tornutum). 15 Octobre 876. Imprimé dans Migne, *Patrologia latina*, t. 126, col. 686; regeste dans Jaffé-Ewald, *Regesta pontificum Romanorum*, 3052 (2280); reproduction dans Pilugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum Romanorum*, Stuttgart 1885, tab. 4—6, et dans Champollion-Figeac, *Chartes et documents sur papyrus*, pl. 1—9.

Les neuf premières lignes qui contiennent le protocole du début (non reproduit sur notre Fac-similé), sont écrites en lettres agrandies; les lettres de la première ligne, où se trouvent le nom et le titre du Pape, sont particulièrement développées. De même la fin de la formule du *Scriptum* est agrandie (cette formule n'est pas non plus reproduite dans notre Fac-similé); la dernière lettre **a** est particulièrement grande. La formule de salutation *Bene valete* est en onciale. La Date est écrite d'une autre main que le contexte. Comme année on donne la première du règne et la première également du post-consulat de Charles-le-Chauve, qui fut couronné Empereur le 25 Décembre 875 (voir sur cette façon de dater les explications de la pl. 58). Le sceau de plomb n'existe plus; les sceaux de Jean VIII, que l'on conserve encore, portent, comme les autres sceaux des Papes de cette époque, d'un côté le nom du Pape, au génitif (donc *Johannis*), de l'autre le titre *papae*; voir pl. 58. (Nous donnons aussi dans la transcription le début et la fin du Privilège.)

Ancienne écriture curiale. Cette écriture, comme celle des diplômes royaux mérovingiens, est issue de la cursive romaine plus récente. Pourtant, au cours des temps, beaucoup de lettres prirent des formes spéciales; **a**, **o**, **q**, **t** sont particulièrement caractéristiques. De plus, dans la curiale les lettres sont droites, mieux séparées, elles ont une forme plus ferme et se distinguent par leur largeur et leur rondeur. Les lettres longues se prolongent beaucoup en haut et en bas; les hastes supérieures sont légèrement épaissies, au contraire les hastes inférieures sont pointues. Les ligatures sont plus rares que dans la cursive romaine. Les lignes sont fort distantes les unes des autres.

Lettres isolées. **a** est large et ouvert; il ressemble à l'oméga grec (*gna*, 1). **e** est simple, mais il est plus grand que les lettres brèves et porte parfois au milieu un petit trait latéral, résultant sans doute de ce que le **e** était écrit de deux coups de plume (*monachorum*, 6). Dans le **d**, la haste descend bien au-dessous de la ligne (*d*, 1). Il est facile de confondre l'**e** avec l'**o** (*d*, *gna*, 1). **o** est fait d'un long trait, descendant au-dessous de la ligne et d'un petit trait oblique au milieu; en ligature ce trait souvent va très haut (*offerre*, 4; *prefata*, 1). Voir la forme particulière du **g** (*privilegiis*, 1; *contigerit*, 7). **i** au commencement et quelquefois aussi dans le corps des mots est très long (*iu*, 1; *inutilit*, 2). Dans l'**m** et dans l'**n** le dernier jambage est recourbé en dedans (1, 2). La plupart du temps **o** est de forme circulaire (1). **q** a une forme particulière, évidemment issue de la forme majuscule (1, 2). La boucle du **p** est petite et un peu détachée de la haste (1). **r** est petit et guère plus grand que les lettres brèves; il a l'épaule longue; en ligature, il forme avec les lettres suivantes un angle aigu (*prefato privilegio*, 1). **s** est un peu plus grand que les lettres brèves; à la fin de la ligne **z** on a un

grand **s** rond. Dans le **t** au lieu d'un trait vertical on a un cercle, et la barre est faite des deux extrémités de ce cercle qui se croisent (*prefato*, 1; comparer la forme du **t** dans le diplôme d'Aistulf, pl. 39).

(La forme des lettres de l'écriture agrandie des neuf premières lignes et de la finale du *Scriptum* répond en général à celle du contexte, pourtant a conserve la forme de l'a demi-onciale fermé, et **q** a diverses formes, se rapprochant du **Q** majuscule.)

Notre Fac-similé ne porte pas d'abréviations. (En d'autres fragments du Privilège on fait un grand emploi des abréviations par contraction. En outre, à la ligne de la date, les titres et les formules sont abrégées. Le plus souvent le signe d'abréviation consiste en une ligne horizontale ondulée. Parfois on se sert d'un trait oblique, allant au-dessous de la ligne, par exemple pour les finales d'*apostolicis*, *filissimo* et *consulatum* dans la date. Le signe d'abréviation dans le mot *episcopis*, première ligne, est placé au-dessous de la ligne dans la haste de **p**.)

**e**, **i**, **r**, **t** en particulier se trouvent en ligature avec les lettres suivantes ou les lettres précédentes; à cause de cela souvent les lettres changent de forme. Voir par exemple **e** dans *privilegio* (1) et dans *premissimus* (2). **i** en liaison avec **e** et **l** descend au-dessous de la ligne (*fili*, 1; *specie*, 3); en connexion avec **f** et **r** il est petit et ondulé (*privilegio*, *fili*, 1). Voir la forme de l'**o** dans *proprio* (2). A noter les formes du **t** en ligature (*collata*, 3; *quibuslibet*, 2; *tempore*, 7; *avaritias*, 5; *continentur*, 2).

Séparation des mots et des phrases. La plupart du temps les mots ne sont pas séparés; quelquefois seulement ils sont distingués par un petit espace blanc. Les phrases sont séparées par un petit point, et la phrase nouvelle commence par une lettre agrandie (*sed*, 5).

(† Iohannes episcopus servus servorum Dei  
Geiloni inclito abbati dilectisque filiis  
nostris in Tornutio monasterio a spirituali fi-  
lio nostro glorioso Karolo imperatore Augusto  
sanctae et intemeratae semperque virgini  
Dei genetricis Mariae atque pretioso confessori  
Christi Filiberto largito sub regula sancti Benedicti re-  
ligiosa conversatione degentibus nunc et futuris  
temporibus. †  
Quando ad ea . . . .)

1 de his, quae in prefato privilegio seu in praecceptis ipsius filii nostri Karoli ex his quae  
2 premissis factis continentur, vel in futuro ab eo vel a quibuslibet aliis de proprio  
3 fuerint his specialibus usibus iure collata, sub cuiuslibet causae occasione sive specie  
4 quicquam minuire vel offerre<sup>1)</sup> sive suis usibus applicare vel aliis, quasi tempus causis<sup>2)</sup>, pro  
5 suae avaritiae excusatione presumat concedere; sed cuncta, quae praefatis  
6 usibus monachorum et ecclesiae ornamentorum vel luminariorum, matricula-  
7 riorum, ospitium et pauperum oblata sunt vel offerri contigerit, perenni tempore inli-  
8 bata et inconvulsa ac sine aliqua inquietudine eorum usibus, pro quorum susten-  
9 . . . . .

(Si quis autem temerario ausu magna parvaque persona contra hoc nostrum apostolicum decretum agere presumpserit, sciat se anathematis vinculo esse innodatum, et a regno Dei alienum et cum omnibus impiis et aeterni incendii supplicio conde[m]natum. Qui autem verus custos et observator huius confirmationis extiterit, benedictionem et gratiam et caelestem misericordiam a Domino consequi mereatur. Scriptum per manum Anastasii notarii regionarii et scrinarii sanctae Romanae ecclesiae, in mense Octobrio, indictione decima. † Bene valete †

† Datum idus Octulrias per manum Christophori primiceri sancte summe sedis apostolice imperante domino nostro pissimo perpetuo Augusto Karulo a Deo coronato magno imperatore anno primo et post consulatum eius anno primo, indictione decima. †

<sup>1)</sup> Au lieu de *offerre*. <sup>2)</sup> Ici encore le copiste s'est trompé; il faut lire *quasi pius de causis*.